

sont bien dignes de la considération des amis du pays, et le grand désir qu'a M. le surintendant de répandre également dans toutes les classes de la société, des jeunes gens bien formés qui pourront, par leurs connaissances, par leurs talents et par leur industrie y porter les lumières, la prospérité et le bonheur, sera sans doute apprécié par nos lecteurs. Nous croyons donc ne pouvoir mieux faire que de recommander à leur considération le contenu de la lettre en question ; la voici :

{ BUREAU DE L'EDUCATION.  
Montréal.....

*Monsieur.*—J'ai lu avec intérêt le requête de Messire ... et de plusieurs autres personnes de la paroisse de ..... demandant au parlement une aide pourachever de bâtrir une maison d'éducation, où l'on se propose de faire enseigner "les langues française et anglaise et toutes les branches d'une éducation finie." et j'ai l'honneur de vous dire, qu'à la vue d'une aussi louable entreprise, je fait des vœux pour le succès qu'elle mérite, et désire sincèrement que la législature accorde aux signataires de la dite requête leur juste demande.

Le besoin de maisons d'éducation semblables à celle qui est maintenant en voie de construction, dans la paroisse de ..... se fait grandement sentir dans toutes les localités populées du pays, et il serait à désirer qu'on y fit partout pour cet objet les sacrifices que font pour l'atteindre les habitants de .....

Depuis nombre d'années déjà, j'ai recommandé l'établissement d'écoles supérieures, ou modèles, et je ne ferai toujours un devoir de le faire et d'y contribuer, autant qu'il sera en mon pouvoir parce-que je suis persuadé que, sans l'opération effective d'une semblable école dans chaque paroisse et township, où les enfans déjà formés dans les autres écoles pourront venir compléter un cours d'études pratiques, tous les efforts, tous les sacrifices réunis, tant du parlement, du gouvernement, du clergé que du peuple, n'auront que peu de résultat pour procurer aux enfans avides de s'instruire le bienfaït de l'éducation.

En effet, si pour cette objet important, nous bornons nos démarches et nos soins à l'établissement d'écoles d'un caractère purement élémentaire, nous ne pourrons former, au moyens de ces écoles, que peu d'hommes capables pour la vie active, parceque rarement ils en sortiront assez instruits pour vaquer avantageusement aux affaires de tous genres, auxquelles ils seront appelés à prendre part, soit comme pères de famille, soit comme hommes publics; et, relativement au bien matériel de la société, il est inutile de compter beaucoup sur ceux de nos jeunes gens qui reçoivent, dans les colléges, une éducation classique pour donner à tous les genres d'industrie cette impulsion, cette activité et cette garantie de succès dont il est besoin, parce qu'ils ne peuvent avoir lieu qu'à la faveur d'une éducation pratique, dirigée vers leur occupation et leur perfectionnement progressif. Presque jamais, au sortir de nos colléges, ceux de nos jeunes gens qui ont eu l'avantage d'y recevoir une éducation classique, tournent leurs regards vers l'agriculture ou vers les arts mécaniques, qui ne sont cependant pas indignes de l'attention, de l'envie même des hommes instruits, parce qu'ils peuvent leur donner un nouvel essor, les utiliser d'avantage, et en retirer des profits immenses pour le bien commun des individus et de la société, en les exerçant à la lueur du flambeau vivifiant de la science.

Le peu de cas, le peu d'estime que l'on, fait dans notre pays des genres d'occupations qui demandent l'assistance du travail manuel, est cause que malheureusement, l'agriculture est encore vierge d'hommes instruits, et que les arts mécaniques et les métiers en comptent un si petit nombre qui soient en état d'en relever le mérite et d'en étendre les produits et l'influence dans toutes les classes de la société : tandis que les professions libérales débordent de sujets, souvent assez médiocres, parce que les jeunes gens qui ont reçu un peu d'éducation s'y portent en soule, sans s'inquiéter assez des connaissances et des qualifications nécessaires, pour pouvoir les exercer avec honneur pour eux, et avec avantage pour la société. C'est là une grande erreur, et une erreur dont les graves conséquences se sont depuis longtemps vivement senti dans notre pays.

Il est donc très important de donner à notre jeunesse l'espèce d'éducation qui est la plus adaptée à nos besoins, et plus en rapport avec le genre d'occupations qui s'exercent en dehors des professions savantes ; de diriger vers eux son attention, et de la porter à les envisager comme autant de sources secondes de prospérité et de bonheur individuel et général.

Puis il est un autre état aussi utile qu'honorables, dont le pays a besoin, et dont a besoin une partie de nos jeunes gens instruits ; c'est l'enseignement auquel il faudrait tâcher de former ceux d'entre eux qui ont des dispositions pour cet état, et les porter à s'y consacrer incontinent. Il doit y avoir tout autre état que l'on regarde comme nécessaire au bien être de la société, et si, par des mesures législatives, libérales et protectrices, on peut l'asseoir sur des bases solides et permanentes, offrant aux occupants des moyens d'existence honnêtes, et suffisants, et ce degré d'appréciation, de respect et de considération dont il devrait être entouré, nous verrons bientôt nombre de jeunes gens, de bonne éducation, et de bonne famille, se montrer fidèles à ses inspirations. Les instituteurs des écoles modèles devraient être de ce nombre, et avoir en même temps mission de former des maîtres, pour l'enseignement des écoles d'un caractère plus élémentaire.

Que de choses on pourrait dire relativement aux différents sujets mentionnés plus haut, si le temps et les circonstances permettaient de faire voir comment ils se rapprochent ensemble ; ils tendent tous et se concentrent vers u

même but, le bien commun des individus et de la société touteentière. C'est là le point culminant connu de tous, pour l'obtention duquel nous devrions diriger simultanément toute notre attention, tous nos moyens et toute notre influence. J'ai déjà traité de ces sujets, dans le cadre étroit d'un rapport sur l'éducation au gouverneur-général pour 1842, et j'y suggère que les instituteurs des écoles-modèles, aient une prime pour chacun de leurs élèves qu'ils formeraient maître.

C'est, donc principalement au moyen des écoles-modèles que notre intéressante jeunesse puisera, comme à une source pure de bonheur, les principes des vertus et des sciences dont la pratique formera des hommes éclairés, habituellement moraux, et habiles dans tous les genres d'affaires. Car le genre d'instruction que l'on donnerait aux enfans, dans nos écoles-modèles, serait en tout adapté à leur aptitude, à leur degré d'avancement, et surtout à nos mœurs et à nos besoins, et l'on verrait bientôt le peuple de notre jeune pays rivaliser avec ceux de la vieille Europe. C'est là ma conviction, c'est là aussi mon espérance.

Ainsi, monsieur, si l'occasion s'en présente, je suis très disposé à recommander à la considération bienveillante de la législature, non-seulement la requête de monsieur le curé et des habitans de ..... en faveur de la maison qui est en voie de construction pour y établir une école-modèle mais encore ce serait pour moi un véritable bonheur de pouvoir faire, pour cet objet, une recommandation qui s'étendrait à toutes les localités populées du pays si leurs habitans faisaient respectivement pour l'atteindre, les mêmes sacrifices et les mêmes efforts.

C'est avec ces sentiments que j'ai l'honneur,  
d'être monsieur.

Votre, etc. . . . .

A une assemblée des membres de l'Association des Instituteurs du district de Québec, tenue à la salle d'école de M. C. Dion, au château St-Louis, le 6 du présent ; M. le président étant absent, M. le vice-président fut appelé à la chaire.

M. le secrétaire communiqua à l'assemblée une lettre de M. le surintendant de l'éducation et une autre lettre de M. le secrétaire de l'Association des Instituteurs du district de Montréal. Après quoi les résolutions suivantes furent unanimement passées :

Résolu.—Io. Sur motion de M. C. Pageot, secondée par M. Ant Paquet.

Que les mêmes officiers de l'Association soient continués en charge d'ici au 1er samedi de septembre 1846.

Résolu.—2o. Sur motion de M. T. McLaughlin, secondée par M. Aug Vallières.

Que c'est avec beaucoup de plaisir que l'Association des Instituteurs du district de Québec, accepte les correspondances de celle de Messieurs les Instituteurs du district de Montréal.

Résolu.—3o. Sur motion de M. P. Bédard, secondée par M. F.-X Létourneau.

Qu'à la suggestion de M. le surintendant de l'Education, les membres de cette association adoptent la robe académique pour le temps de leur école, et pour quelques circonstances solennelles.

Résolu.—4o. Sur motion de M. F. Fortin, secondée par Mr T. McLaughlin.

Qu'un comité composé de trois membres soit autorisé à faire faire une robe-modèle qui restera au bureau de l'Association, où les membres éloignés pourront l'examiner en tout temps ; et que MM. Ant. Légaré, D. Dion et le secrétaire forment le dit comité.

Résolu. 5o. Sur motion de M. Ant Légaré, secondée par M. B. Marquette.

Qu'un comité composé de sept membres soit chargé de rédiger une requête pour être présentée aux trois branches de la législature de cette province, dans le but d'obtenir un bureau d'examinateurs pour donner des brevets de capacité aux aspirants à l'enseignement élémentaire et supérieur.

Résolu.—6o. Sur motion de M. J. B. Dugal, secondée par M. C. Pageot.

Que les Messieurs suivants composent le comité : MM. A. Légaré, T. McLaughlin ; F. E. Gaudry, C. Dion, A. Paquet, B. Marquette et le secrétaire.

Résolu.—7o. Sur motion de M. C. Dion, secondée par M. J. B. Dugal.

Que cette Association acceptera avec beaucoup de reconnaissance tous dons consistant en livres, cartes géographiques, auteurs élémentaires, etc., etc., que les amis de l'éducation voudront bien faire dans l'intérêt de la cause des Instituteurs.

Résolu.—8o. Sur motion de M. F. E. Gaudry, secondée par M. E. E Juncou.

Qu'une partie de la dernière lettre de M. le surintendant de l'éducation, adressée au bureau de l'Association soit publiée dans les journaux de cette ville avec les procédés de cette assemblée.

Résolu.—9o. Sur motion de M. A. Paquet, secondée par M. P. Bédard.

Que la prochaine assemblée soit fixée au 1er samedi d'octobre prochain à 10 heures, A. M.

Résolu.—10o. Sur motion de M. A. Vallières, secondée par F. X. Létourneau.